

# L'iguane des petites Antilles ou iguane péyi est en danger critique d'extinction !

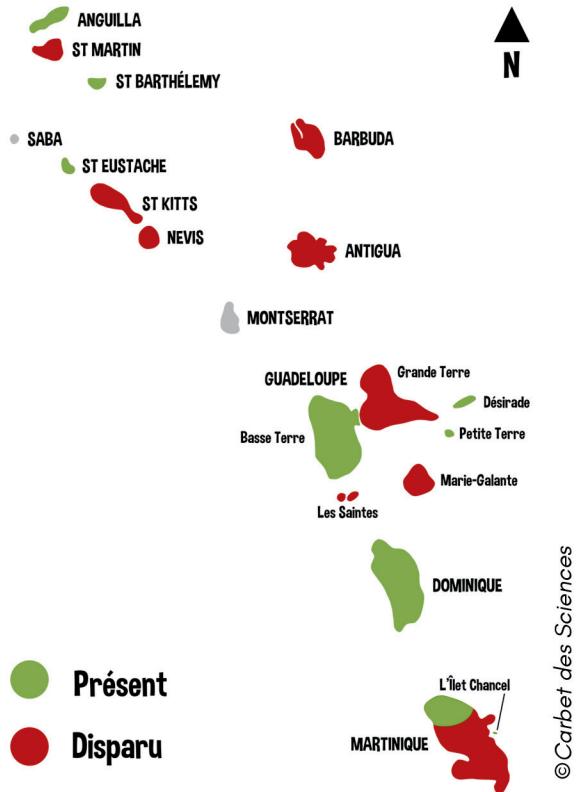


Non évalué NE	Données insuffisantes DD	Préoccupation mineure LC	Quasi menacé NT	Vulnérable VU	En danger EN	<b>EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION CR</b>	Éteint à l'état sauvage EW	Éteint EX
------------------	-----------------------------	-----------------------------	--------------------	------------------	-----------------	---	-------------------------------	--------------

Cet animal sauvage natif et emblématique est **inscrit sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN depuis 1994**. Son **statut** est passé de vulnérable à **en danger critique d'extinction depuis 2018** en raison du **déclin de sa population** et de la **perte de son territoire** !

Aujourd'hui en Martinique, les iguanes péyi sont présents sur l'îlet Chancel et dans le Nord. Du fait de sa **vulnérabilité**, l'iguane péyi est **strictement protégé** depuis le 17 février 1989 aux Antilles françaises. Depuis le 14 octobre 2019, un nouvel arrêté ministériel protège également son habitat et interdit la perturbation intentionnelle.

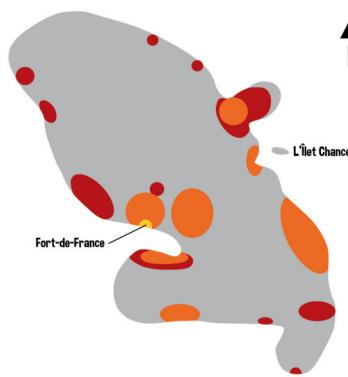
## AIRE DE RÉPARTITION DE L'IGUANE PÉYI DANS LES PETITES ANTILLES



## L'iguane commun ou iguane rayé, la principale menace

Les 2 espèces sont en **compétition pour le territoire, la nourriture et la reproduction**. S'ils s'hybrident, le patrimoine génétique de l'iguane péyi disparaîtra...

### PROPAGATION DE L'IGUANE RAYÉ EN MARTINIQUE



D'origine « continentale » (Amérique du sud et centrale), il s'est très bien adapté aux îles des petites Antilles suite à son introduction au cours du 20ème siècle et possède de nombreux avantages écologiques pour étendre son territoire au détriment l'iguane péyi : plus imposant, plus prolifique (pond 3 fois plus d'œufs que l'iguane péyi), opportuniste dans son régime alimentaire (fouille les poubelles en ville), bon apnéiste et bon nageur, capable d'autotomie (se sépare d'un morceau de queue pour échapper aux prédateurs).

- FIN ANNÉES 1950 - DÉBUT ANNÉES 1960
- DÉBUT ANNÉES 2000
- AUJOURD'HUI

# Pourquoi faut-il réguler la population d'iguane rayé ?

Comme d'autres Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), la propagation de l'iguane rayé entraîne des risques d'ordre :

**Sanitaire** : il peut être porteur sain de maladies zoonotiques (salmonellose, leptospirose, etc.) transmissibles à l'homme.

**Économique** : en creusant des terriers, il provoque des dommages aux infrastructures (routes, réseaux électriques, etc.) et cause des pertes financières.

**Écologique** : il menace notre biodiversité, en particulier l'iguane péyi mais aussi la flore par le phénomène de surpâturage et les espèces animales qui en dépendent.

## Que faire pour préserver la biodiversité martiniquaise ?

### 1 APPRENDRE à différencier les 2 iguanes (la couleur ne compte pas !)

Iguane péyi

Queue SANS RAYURES

+ ABSENCE grosse écaille blanche sur la joue

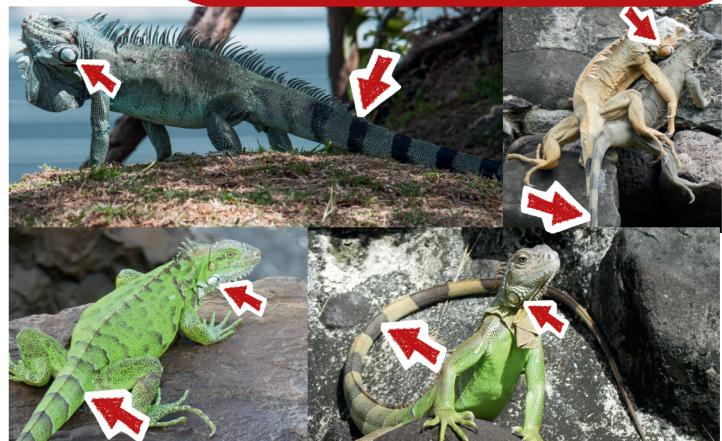


Illustrations : ©C.Rodrigues, M.Brassey

Iguane rayé

Queue RAYÉE

+ PRÉSENCE grosse écaille blanche sur la joue



Illustrations : ©Muscapix, N. Duporge.

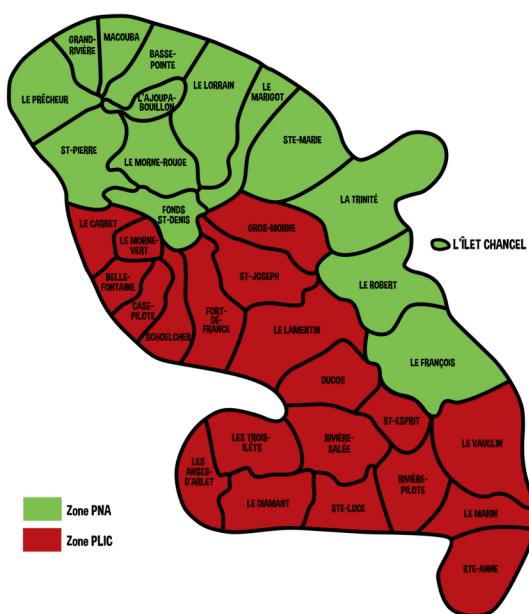
### 2 SIGNALER les iguanes rayés observés !

(données utiles )



Numéro unique :  
05 96 50 57 58

- Taper 1, si vous êtes sur la commune de Fort-de-France
- Taper 2, si vous êtes sur la commune de Schoelcher
- Taper 3, si vous êtes sur les communes du Robert, François, St-Pierre, Morne-Rouge, Fonds St-Denis, Prêcheur, Grand Rivière, Macouba, Basse Pointe, Ajoupa-Bouillon, Lorrain, Marigot, Ste-Marie et Trinité
- Pour toute autre commune de l'île, retrouvez l'annuaire des communes sur le site de la DEAL Martinique :



©Carbet des Sciences

